

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 et pour les délibérations n°6 à 11 sous la présidence de Madame Magali LOISEAU – Vice-Présidente déléguée..

Présents : Christophe HOGARD jusqu'à la délibération n°5 - Franck GAUTHIER jusqu'à la délibération n°5 - Magali LOISEAU – Angélique RICHARD – Odile PINEAU – Alexandre BEAUNE - Jean-Michel LUMEAU - Laydie PASQUIER - Amélie PASQUIER (sauf à la délibération n°5) - Marie-Thérèse ABINAL - Françoise PINEAU - Christophe VILLENEUVE – Alain CHENOIR – Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Bénédicte GARDIN – Jean-Louis LAUNAY - Christelle BOURMAULT - Elodie BRANGER – Marie-Annick MENANTEAU - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14 à la délibération 1 – 13 à la délibération 2 – 14 aux délibérations 3 et 4
- 13 à la délibération 5 – 12 à partir de la délibération n°6

Nombre d'administrateurs votants : 17 à la délibération 1 – 16 à la délibération 2 – 17 aux délibérations 3 et 4
- 16 à la délibération 5 – 15 à partir de la délibération n°6

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL CIAS** -
Rapporteur : Christophe HOGARD

Suite à l'approbation du compte administratif et de gestion de l'exercice 2023 du budget principal du CIAS, M. le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir déterminer le résultat à affecter au budget de l'exercice 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



Budgets	CIAS Principal
<u>Soldes de la section d'investissement</u>	
Réalisations	
- Dépenses	101 747,61
- Recettes	53 154,71
Résultat de l'exercice [a] - Compte 001	-48 592,90
Restes à réaliser	
- Dépenses	4 450,00
- Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser [b]	-4 450,00
Besoin de financement en investissement [c=a+b]	53 042,90
<u>Soldes de la section de fonctionnement</u>	
Réalisations	
- Dépenses	499 790,92
- Recettes	670 023,08
Résultat de l'exercice [d]	170 232,16
* somme à affecter en section d'investissement [c] - Compte 1068	53 042,90
* résultat de fonctionnement reporté [d-c] - Compte 002	117 189,26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5,

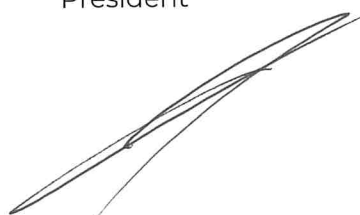
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :
 - affecter les résultats de l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD,
 Président



Publié électroniquement le : 04 AVR. 2024
 Transmis en Préfecture le : 04 AVR. 2024

